



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/688  
9 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
Point 156 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET REFORME DE L'ORDRE DU JOUR  
DE LA PREMIERE COMMISSION

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Macaire KABORE (Burkina Faso)

I. INTRODUCTION

1. Comme elle l'avait décidé dans sa résolution 47/54 G du 8 avril 1993, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session la question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission".
2. A sa 3e séance plénière (24 septembre 1993), l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. A sa 2e séance (14 octobre), la Première Commission a décidé de tenir, les 1er et 2 novembre, un échange de vues sur le point 156 de l'ordre du jour. Le projet de résolution pertinent a été examiné et une décision prise à son sujet à la 31e séance (19 novembre).
4. Pour l'examen du point 156, la Première Commission était saisie d'une lettre datée du 19 août 1993, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/48/194).

II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.1/48/L.51

5. A sa 31e séance (19 novembre), le Président de la Première Commission a présenté un projet de résolution intitulé "Rationalisation des travaux de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)" (A/C.1/48/L.51) qu'il a lui-même soumis.

6. A la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/48/L.51 sans le mettre aux voix (voir par. 8).

7. Après l'adoption du projet de résolution, le Président de la Première Commission a fait savoir qu'il avait pris l'initiative de faire distribuer un document de travail qu'il avait établi sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (A/C.1/48/9).

### III. RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

8. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Rationalisation des travaux de la Commission  
des questions de désarmement et de la sécurité  
internationale (Première Commission)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/54 G du 8 avril 1993, et notamment le paragraphe 2 de cette résolution, dans lequel le Président de la Première Commission était prié de continuer ses consultations sur la poursuite de la rationalisation des travaux et le renforcement de l'efficacité de la Commission, en tenant compte de toutes les opinions et propositions qui ont été présentées à la Commission, y compris celles relatives au regroupement par thèmes des points de l'ordre du jour,

Rappelant également les efforts faits actuellement par l'Assemblée générale pour revitaliser ses travaux et rappelant en outre sa résolution 47/233 du 17 août 1993,

Consciente du fait que l'Organisation des Nations Unies a un rôle et des responsabilités essentiels dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale,

Rappelant le Document final de la dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement, et les objectifs et priorités qui y sont énoncés, ainsi que les progrès réalisés à ces fins dans la maîtrise des armements et le désarmement,

Encouragée par le changement du climat politique depuis la fin de la guerre froide, qui est favorable à de nouveaux efforts de désarmement sur le plan bilatéral, régional et multilatéral, et consciente de la nécessité qui en découle d'adapter les travaux de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux se rapportant au désarmement et à la sécurité internationale,

Désireuse de renforcer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement,

Consciente de la nécessité d'améliorer les rapports réciproques entre les questions de désarmement et de réglementation des armements et le contexte plus large de la sécurité internationale,

Encouragée par les efforts faits par le Secrétaire général pour renforcer les capacités du Secrétariat afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses tâches,

1. Décide de renforcer l'efficacité de la Première Commission :

a) En abordant de façon plus systématique les questions de désarmement et les questions connexes de sécurité internationale;

b) En rationalisant son fonctionnement et, dans une première étape vers la réalisation de cet objectif, en encourageant un examen plus détaillé et plus précis des divers points de l'ordre du jour;

c) En examinant chaque année le temps et les ressources consacrés à ses travaux;

2. Décide aussi, s'agissant de la restructuration et de la réorganisation de l'ordre du jour annuel de la Première Commission, d'adopter, afin de promouvoir des débats plus détaillés et plus précis, une approche par thèmes consistant à regrouper les points présentés par les Etats Membres par grands sujets d'étude tels que les suivants :

a) Armes nucléaires;

b) Autres armes de destruction massive;

c) Armes classiques;

d) Désarmement et sécurité sur le plan régional;

e) Mesures de confiance, y compris la transparence dans le domaine des armements;

f) Espace (aspects relatifs au désarmement);

g) Mécanisme de désarmement;

h) Autres mesures de désarmement;

i) Sécurité internationale;

j) Questions connexes concernant le désarmement et la sécurité internationale;

3. Prie le Président de la Première Commission de continuer ses consultations sur la poursuite de la rationalisation des travaux de la Commission en vue d'améliorer son efficacité, compte tenu des résolutions pertinentes qu'elle a adoptées ainsi que des vues et propositions qui lui ont été présentées sur cette question;

4. Prie instamment le Secrétaire général de fournir des moyens appropriés et des ressources adéquates au Centre des affaires de désarmement du Secrétariat afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, en particulier celles relatives aux délibérations et aux négociations, compte tenu des contraintes qui pèsent actuellement sur les ressources, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session;

5. Décide d'examiner la question de la poursuite de la rationalisation et de l'amélioration des travaux de la Première Commission à sa quarante-neuvième session.

-----